

Image not found or type unknown



Dossier de surendettement - justificatifs à fournir

Par **glinka_old**, le **07/08/2007 à 13:05**

Le dossier de surendettement comporte un certain nombre de justificatifs à transmettre à la commission de mon département. Comment faire alors je ne suis plus en possession de ces documents (contrats de prêt, relevés divers....etc) et qu'il me faudrait beaucoup de temps (et parfois d'argent) pour en obtenir copie.

Par **ly31**, le **07/08/2007 à 22:16**

Bonsoir
Si vous devez donner certains documents a la Commission de Surendettement, Il est préférable d'en garder une copie pour vous.
Maintenant si vous avez des problèmes financiers, voyez une Assistance Sociale qui peut être susceptible de vous aider.
Bon courage
ly31